

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 29 Septembre 2020

PRÉSENTS : Mmes Mrs. TERRENNE JP.- DROUET F.- FERDINAND R.- GAILLARD E.- GALEY J.- GAUTHIER J.- JACOB P.- LABROSSE JF.- LACAN S.- LARROSE P.- MULLER J.- SAVOY N.- SOPETTI JM.- VRECH S.

ABSENT et EXCUSÉ : Monsieur ANTERRIEU Thierry

Secrétaire de séance : Monsieur GALEY Julien

- CHOIX DES ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS

Monsieur le Maire rappelle avoir procédé au marché de consultation des entreprises pour la Création d'une salle Multi-Activités.

Monsieur le Maire précise qu'à cet effet, **Monsieur Christophe BOISSEAU** a été retenu pour exercer la mission de Maîtrise d'œuvre.

Après avoir réuni la Commission d'Appel d'Offres le 13 Aout 2020 pour l'ouverture des plis et le 14 Septembre 2020 pour l'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

N° du Lot	Désignation	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
1	Gros-Œuvre / Démolition	SJ CONSTRUCTION	158 533.00	190 239.60
2	Charpente / Couverture	SCA	183 275.35	219 930.42
3	Menuiseries Extérieures	ALU CREATION	68 610.00	82 332.00
4	Menuiseries Intérieures	ATELIER ARTS ET BOIS	20 092.80	24 111.36
5	Plâtrerie / Isolation	RC 82	65 052.69	78 063.23
6	Carrelage/ Faïences	LACAZE	14 000.00	16 800.00
7	Electricité	ABRIL	58 222.00	69 866.40
8	Sonorisation	AUDIO LIGHT	19 253.00	23 103.60
9	Plomberie	ELECTRIC SERVICES	72 681.19	87 217.43
10	Equipement Cuisine	S.A.S.	26 973.08	32 367.70
11	Peinture	DESPREZ	18 224.89	21 869.87
12	Enduits	CAVANIE	36 447.52	43 737.02
TOTAL			741 365.52	889 638.63

Monsieur le Maire précise que les travaux débiteront en Fin Octobre, pour une période de 12 mois.

Approuvé à l'unanimité

- CHOIX DES ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DU LOTISSEMENT LA CHAPELLE

Monsieur le Maire rappelle avoir procédé au marché de consultation des entreprises pour le marché de création du Lotissement la Chapelle

Monsieur le Maire précise qu'à cet effet, le bureau d'études **CASALS-XMGE** a été retenu pour exercer la mission de Maîtrise d'œuvre.

Après avoir réuni la Commission d'Appel d'Offres le 13 Aout 2020 pour l'ouverture des plis et le 1^{er} Septembre 2020 pour l'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

N° du Lot	Désignation	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
1	V.R.D.	E.S.B.T.P.	388 022.70	465 627.24
2	Espaces Verts - Clôtures - Passerelles	SUD - OUEST PAYSAGE	89 981.60	107 977.92
		TOTAL	478 004.30	573 605.16

Monsieur le Maire précise que les travaux débiteront le 15 octobre 2020 pour une durée de 7 mois.

- RÉVISION DES PRIX DE REPAS DE LA CANTINE

Monsieur le Maire rappelle le principe selon lequel la participation demandée aux familles correspond à 50% du prix facturé par la cuisine centrale communautaire.

Ces tarifs n'ayant pas subi d'augmentation, Monsieur le Maire propose de maintenir les prix pratiqués depuis 2012, à savoir :

Tarifs enfants : **2.15 €**

Tarifs adultes : **4.30 €**

Approuvé à l'unanimité

- RÉVISION DES PRIX DE GARDERIE

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le tarif de la garderie municipale pour l'année scolaire 2019-2020 et de le maintenir comme suit :

Tarifs demi-journée : **1.00 € (les mercredis après-midi)**

Approuvé à l'unanimité

- RÉVISION DES LOYERS ET DES CHARGES

L'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005 indique que la révision des loyers est indexée sur l'indice de référence des loyers.

Au 4^{ème} trimestre 2019, l'indice de référence des loyers paru le 15 janvier 2019 est de 130.26, soit une variation annuelle de + **0.95 %**

Monsieur le Maire propose d'appliquer cette variation sur l'ensemble des logements communaux à compter du 1^{er} octobre 2020 :

NOMS Prénoms	LOYERS 2019/2020		Nouveaux montants 2019/2020
PYRKA David	278.66 €	+ 0.95%	281.30 €
COLLIGNON Bastien	320.99 €		324.04 €
VAN EYCH Martine	549.24 €		554.45 €
HUGOTTE Amandine	326.00 €		329.10 €

Montant des charges locatives à partir du 1^{er} octobre 2020

Noms - Prénoms	2019/2020	2020/2021
HUGOTTE Amandine	70 €	63 €
PYRKA David	55 €	48 €

Compte tenu de la baisse du prix des combustibles, Monsieur le Maire propose de réduire de 7€ par mois les charges correspondantes aux frais de chauffage et d'entretien des parties communes de la résidence Belleperche.

Approuvé à l'unanimité

- PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITÉ DE L'ÉCOLE DE CAUDECOSTE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que des enfants habitants la commune peuvent être amenés à être scolarisés dans des écoles maternelles et primaires d'une autre commune, dite commune d'accueil.

Ces inscriptions qui nécessitent une dérogation, peuvent être motivées pour des raisons liées aux obligations professionnelles des parents, aux problèmes de garde des enfants ou à l'état de santé des enfants.

La Commune de résidence est alors tenue de participer aux charges de fonctionnement de l'école extérieure. (Dépenses d'entretien, eau, électricité, téléphone, photocopieur, maintenance, assurances, fournitures scolaires, personnel communal,...)

Cette dépense obligatoire doit être prévue au budget communal.

Pour l'année scolaire 2019-2020, les frais de scolarité de la commune de Caudecoste s'élèvent à **824.11 €**.

Approuvé à l'unanimité

- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE SATESE

Le SATESE (Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux) apporte son appui technique à la collectivité dans le domaine de l'assainissement au travers de la convention de partenariat qui a été signée pour la première fois en date du 22 Octobre 2009 avec le Conseil Départemental, et renouvelée depuis jusqu'au 23 septembre 2020.

La mission de l'assistance technique pour l'assainissement collectif consiste en :

- la réalisation de visites des ouvrages avec mesures et prélèvements (minimum de 2 visites par an),
- l'aide à l'exploitation des ouvrages,
- les mesures réglementaires d'auto surveillance pour les stations d'épuration de capacité strictement inférieures de 2 000 équivalents-habitants,
- la participation aux différentes réunions (diagnostics et suivis des ouvrages, exploitation des résultats, aide à l'amélioration des performances, projets de réhabilitation, de création ou d'extension),
- l'aide administrative et l'aide à la formation des personnels.

Le tarif de la convention : Rémunération annuelle et totalement forfaitaire :

- Assainissement collectif : **0,60 € / habitant**
- Rémunération annuelle minimale : **150 €**

Le montant de la participation financière annuelle est le résultat du calcul suivant :

0,60 € x population totale (base INSEE communiquée en début de chaque année par les services de la préfecture)

Monsieur le Maire propose de reconduire cette convention ainsi que d'accepter la participation financière qui en découle.

Approuvé à l'unanimité

- **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CAO**

Conformément à l'article L.1411-5 IIb, la commission d'appel d'offres est composée dans les communes de moins de 3500 habitants de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants. Par délibération du 27 Mai 2020, le conseil municipal a élu 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Il convient donc de procéder à la modification de la composition de la CAO afin de se conformer à la réglementation en vigueur.

Sont élus les membres ci-dessous :

Président : Monsieur Jean-Paul TERRENNE

- **Membres Titulaires :**

Madame Elisabeth GAILLARD
Monsieur Jean-Marc SOPETTI
Madame Sandrine VRECH

- **Membres Suppléants :**

Monsieur Jean-François LABROSSE
Madame Sylvie LACAN
Monsieur Patrick JACOB

- **BILAN SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE ET PRÉSENTATION DES A.P.S. POUR L'ANNÉE 2020-2021**

Monsieur Jean-François LABROSSE rend compte des effectifs présents lors de la rentrée : 116 élèves dont 49 maternelles et 67 primaires.

Les élèves se répartissent en 5 classes :

- Classe des PS-GS = 25
- Classe des MS-GS = 24
- Classe des CP-CE1 = 23
- Classe des CE1, CE2, CM1 = 23
- Classe de CM1, CM2 = 21

Concernant les Activités Périscolaires : un large éventail d'animations est proposé cette année : Atelier Musique, Atelier Créatifs, Eveil Corporel, Sports, Sophrologie.

Le choix des activités périscolaires est laissé à l'appréciation des enfants. Si aucune activité ne lui convient, l'enfant a la possibilité d'être accueilli en garderie (temps libre consacré aux activités en autonomie ou activités dirigés).

Les APS se déroulent de 16h à 17h, ce qui permet de libérer un temps de récréation de 15h30 à 16h. Le transport scolaire a également été décalé à 17h.

Les départs peuvent s'échelonner dès 15h30, ce qui permet de désengorger la garderie du soir.

Les effectifs des classes de maternelles sont importants cette année, notamment les petits sections (21 enfants), ce qui ne permet pas l'accueil des tous petits (enfants de moins de 3 ans). Monsieur le Maire propose qu'une réflexion soit menée à ce sujet.

Monsieur Jean-François LABROSSE précise qu'en raison de la crise sanitaire actuelle, des mesures ont été prises en application du protocole sanitaire en vigueur.

La désinfection des locaux quotidienne est renforcée, notamment entre les 2 services de cantine, ce qui a amené à décaler les horaires de prise de repas de 15 minutes.

QUESTIONS DIVERSES :

Gouter des Aînés : Annulation de l'évènement en raison de la crise sanitaire.

Les colis de Noël seront distribués à domicile par les conseillers municipaux.

Associations : Une réunion avec les associations est prévue le Vendredi 16 Octobre afin de déterminer les manifestations à venir pour l'année 2020/2021 et notamment les besoins en réservation de salle.

Ces manifestations seront programmées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Réouverture de la Médiathèque : Réouverture au public et aux scolaires depuis le 5 septembre. Prise de fonctions de Marianne BOSIO qui suit une formation universitaire dans ce domaine.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30

Le Maire,

Jean-Paul TERRENNE